

BROCANTE DE MIRIBEL

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES ENFANTS

Les associations organisatrices de la Brocante de Miribel offrent la possibilité aux enfants de vendre leurs propres objets personnels dans les conditions suivantes :

1. Seuls les enfants âgés de moins de 16 ans, habitant à Miribel ou inscrits dans l'une des écoles ou dans l'un des collèges de Miribel peuvent participer.
2. **Un mini stand d'un mètre** linéaire est offert à chaque enfant. Il pourra être limité à deux mètres linéaires pour une seule fratrie. Les adultes ne peuvent pas vendre à la place des enfants. Les enfants doivent respecter les limites de leur emplacement.
3. Aucune inscription préalable n'est demandée. Les enfants doivent se présenter à l'une des entrées pour vérifier les places disponibles et s'inscrire sur un registre avant toute installation. Les stands sont attribués par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
4. L'accès à la zone dédiée aux enfants se fait à pieds (interdiction pour les parents de rentrer sur le site avec leur véhicule).
5. Les enfants sont sous la seule responsabilité des adultes qui les accompagnent. Les organisateurs de la Brocante de Miribel ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables ni des enfants, ni de leurs objets ou biens personnels.
6. Les enfants ne pourront vendre que leurs objets personnels (jeux et livres d'enfants et non des objets ou vêtements d'adultes) et conformes au Règlement Général de la Brocante.
7. Les enfants sont obligés de repartir avec leurs invendus et leurs déchets. Ils doivent laisser leur emplacement aussi propre que lorsqu'ils sont arrivés.
8. Les enfants s'engagent à respecter l'environnement et à se comporter correctement avec les visiteurs et les autres exposants. Les organisateurs de la Brocante de Miribel se réservent le droit de refuser l'accès à un enfant ou à faire sortir un enfant dont le comportement n'est pas adapté à cet événement convivial ou qui vendrait des objets non personnels ou non autorisés.

En s'installant sur leur mini stand, les enfants et leurs parents reconnaissent avoir préalablement accepté la présente charte.